



Handicap et dédommagement de celui-ci

Par Visiteur

J'ai subi à l'âge de 12 ans (j'en ai 56) une opération chirurgicale appelée pompeusement "transplantation de la rotule"... cette opération m'a mutilée et n'a servi à rien.

d'autre part j'ai des luxations congénitales de hanches qui ont été corrigées par de superbes opérations.

mais malheureusement, je suis toujours emboutie avec mon genou gauche (je n'ai plus de rotule), cela m'a affreusement gênée pour la rééducation (plus de point d'appui avec cette jambe) et m'empêche de marcher en sécurité.

Si je n'en parle que maintenant, c'est que justement mes hanches ont été réparées et que le problème du genou était "confondu" avec les autres problèmes.

Il apparaît clairement maintenant que l'état de ce genou (inopérable au demeurant) a contribué à l'aggravation de mon état général et m'a empêché d'avoir une vie normale.

je suis victime d'une folie chirurgicale. "un cas Lesure" comme m'a dit un rhumatologue en constatant ma cicatrice. et je n'ai pas été la seule enfant à l'époque à avoir été victime de ce chirurgien. je n'ai, selon lui, rien à dire, parce que certains sont encore plus estropiés que moi !!!!

Je souhaiterais, à défaut de retrouver une santé normale, faire la demande de dommages et intérêts, pour compenser les difficultés que j'ai rencontrées dans la vie.

Si cela est possible, auprès de qui dois-je m'adresser.

Merci pour votre réponse.
bien cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

mais malheureusement, je suis toujours emboutie avec mon genou gauche (je n'ai plus de rotule), cela m'a affreusement gênée pour la rééducation (plus de point d'appui avec cette jambe) et m'empêche de marcher en sécurité.

Si je n'en parle que maintenant, c'est que justement mes hanches ont été réparées et que le problème du genou était "confondu" avec les autres problèmes.

Il apparaît clairement maintenant que l'état de ce genou (inopérable au demeurant) a contribué à l'aggravation de mon état général et m'a empêché d'avoir une vie normale.

je suis victime d'une folie chirurgicale. "un cas Lesure" comme m'a dit un rhumatologue en constatant ma cicatrice. et je n'ai pas été la seule enfant à l'époque à avoir été victime de ce chirurgien. je n'ai, selon lui, rien à dire, parce que certains sont encore plus estropiés que moi !!!!

Je souhaiterais, à défaut de retrouver une santé normale, faire la demande de dommages et intérêts, pour compenser les difficultés que j'ai rencontrées dans la vie.

Si cela est possible, auprès de qui dois-je m'adresser.

Merci pour votre réponse.
bien cordialement

J'ai bien peur que cela soit trop tard.

En effet, l'ancien délai de prescription en matière contractuelle était de 30 ans mais ce délai commençait à courir généralement à compter de la date du fait générateur du dommage soit la date de l'opération. Il y aurait donc

prescription.

Certaines jurisprudences ont en revanche considéré que la prescription commençait à compter de l'apparition du dommage. Or, le dommage au genou est apparu visiblement dès le début. Il était simplement confondu avec une autre douleur.

Or, c'est bien "l'apparition du dommage" et non "son identification au niveau de la cause" qui fait courir le délai de prescription.

Pour moi, toute action est désormais prescrite.

Évidemment, compte tenu des enjeux, je ne peux que vous inviter à prendre un deuxième avis auprès d'une autre professionnel.

Très cordialement.